

L'accueil périscolaire
fonctionne uniquement sur inscription
Il se fait à l'école maternelle

LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 4 JUILLET 2020

Pièces obligatoires à joindre :

- La fiche d'inscription
- La copie des vaccins
- Planning inscription à l'année
- Le règlement intérieur signé

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN, MIDI ET SOIR

- Le matin, vos enfants pourront être accueillis sous la responsabilité d'animateurs de La Terrasse sur Dorlay qui leur proposeront des activités ludiques pour un réveil en douceur.
- Le midi, pendant la pause méridienne les enfants ont des temps libres où des jeux leur sont proposés, la sieste pour les PS e MS à partir de 12h30.
- L'accueil du soir, propose à vos enfants, après le goûter tiré du sac, un accueil ludique et récréatif.

LES HORAIRES

- Le matin de 7h30 à 8h20
- La pause méridienne de 11h30 à 13h30
- Le soir de 16h30 à 18h30

TARIFS

Le tarif tient compte du quotient familial de la CAF. Pour obtenir votre tarif adapté à votre situation facturé à la demi-heure, il est nécessaire de communiquer votre numéro d'allocataire. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

- QF – 300 = 0,60cts
- QF de 300 à 750 = 0,80 cts
- QF de + 751 = 0,85 cts
- Pause méridienne 0,60 cts

Le périscolaire est facturé à la demi-heure pour le matin et le soir et à l'heure pour le midi

Matin		Le soir			
7h30-7h55	7h55-8h20	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30

LES MODES DE REGLEMENT

Le règlement se fait mensuellement à réception de la facture. Plusieurs mois de présence périscolaire de vos enfants peuvent être cumulés, nous facturons pour un montant minimum de 15€.

- Par virement bancaire (au dos de la facture se trouve le RIB)
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public
- Par Carte Bancaire